

◀ Organisation territoriale et fusion des académies de Lille et Amiens : les personnels vont (encore) trinquer... ▶

Le rapport de l'IGAENR début 2018, commandé par le ministre de l'Education Nationale, JM Blanquer est le troisième en quelques mois sur la question de l'organisation territoriale de l'Education Nationale.

Comme pour le rapport Mathé sur l'organisation de la SNCF, ce rapport va bien évidemment dans le sens des volontés gouvernementales... et les éventuelles discussions avec les organisations syndicales serviront de caution « dialogue social » pour le ministère sans qu'il n'y ait de marge de manœuvre tant les décisions sont déjà prises...

Comme pour la suppression des CIO et la régionalisation des DRONISEP, le manque d'informations claires concernant le devenir des personnels est plus que méprisant...

Fusion d'académies et conséquences directes pour les personnels

Le rapport préconise le passage de 30 académies à 13 ; la fusion pour les académies de Lille et Amiens est prévue pour la fin 2018 pour permettre une mise en œuvre des 2019 ou 2020.

Si le rapport ne le dit pas, une des principales raisons de la fusion est de faire des économies substantielles dans la gestion des personnels, le rapport pointe déjà les éventuelles résistances et préconise une mise en place sur la durée ... :

- D'abord pour les administratifs, la fusion des académies va entraîner obligatoirement des fusions de services, avec un risque non négligeable de transfert d'Amiens vers Lille, augmentant encore l'hyper-métropolisation de la capitale régionale. Nous soutenons d'ailleurs les mobilisations des personnels administratifs du rectorat d'Amiens dont la mobilisation n'a pas faibli ces derniers mois,

- Ensuite pour les autres personnels : la gestion de l'affectation sur un territoire plus grand permet de faire des économies. Comme d'habitude ce sont les plus précaires, contractuel-le-s et dans une moindre mesure les titulaires sur zone de remplacement (TZR) qui auront à subir davantage de mobilité.



- De plus, la logique de concentrer certaines offres de formation dans certains établissements pourrait être renforcée avec à la clé, une augmentation sensible des temps de trajets pour les apprenant-e-s.
- Enfin, pour un bon nombre de personnels, dès lors qu'un rendez-vous au rectorat sera nécessaire, pour certaines formations, pour les évaluations de certains examens..., les temps de trajet pourraient augmenter conséquemment.

Augmentation de l'autonomie des EPLE et renforcement hiérarchique de proximité

Avec l'éloignement la haute hiérarchie, une augmentation sensible de l'autonomie des EPLE et des circonscriptions est à prévoir, le ministre indiquant d'ailleurs qu'il « faut réconcilier fonctions de direction et d'inspection et qu'il est favorable à ce que la mission d'évaluation et d'embauche des enseignant-e-s soit confiée aux chef-fe-s d'établissement. Il

a également indiqué vouloir donner plus de pouvoir au DASEN. Outre les inégalités qui pourraient en découler sur l'ensemble du territoire, cela constituerait un renforcement sensible du pouvoir hiérarchique, déjà renforcé par la mise en place du PPCR que SUD éducation n'a pas manqué de dénoncer.



SUD éducation dans l'académie de Lille et Amiens revendique :

- le maintien des académies de Lille et Amiens
- la création de postes de titulaire à hauteur des besoins, pour tou-tes les catégories de personnels,
- une meilleure carte de formation limitant les trajets des élèves pour accéder à la formation de leur choix
- une organisation des services de l'Education Nationale permettant une bonne répartition sur l'ensemble du territoire,
- un fonctionnement basé sur l'autogestion des équipes mettant fin aux pressions hiérarchiques.